

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 7 février 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2018

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

Titulaires absents ayant donné pouvoir : Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Annie FAURE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2018.01 PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préambule :

Paul SAGNIEZ, Vice-Président en charge des Finances, présente aux conseillers communautaires le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1. Conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales, celui-ci comprend :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la [Communauté de Communes du Pays Solesmois] portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La présentation terminée, le débat d'orientations budgétaires est ouvert :

- Le Président précise que le Conservatoire et l'extension de la ZAE sont des projets qui profiteront à plusieurs générations d'habitants sur le territoire et que dans cette optique, le recours à l'emprunt tient toute sa place.

- Paul SAGNIEZ mentionne que la réduction des aides sur les contrats aidés doit être prise en compte.

- Le Président ajoute que les chiffres avancés pour les dépenses seront autant que possible respectés. La fiscalité sera maintenue à l'identique.

- Julien PLICHON demande des précisions sur wimoov. Mme PRALAT, vice-Présidente en charge des services à la personne précise qu'il s'agit d'une plate-forme mobilité à destination des personnes à la recherche d'un emploi. Celle-ci offre diverses aides telles que : location de véhicule, l'accompagnement à l'utilisation des transports en commun, accompagnement dans la recherche de financement pour le permis de conduire ou l'achat de véhicules...

La volonté de la CCPS est de veiller à la proximité de ce service par le biais de permanences mises en place sur Vendegies sur Ecaillon, Saulzoir et Solesmes. A ce jour, 12 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

- Paul SAGNIEZ conclut en indiquant qu'il est primordial de mener à bien le chantier de la mutualisation pour trouver des solutions en terme d'économies budgétaires sur le bloc communal.

L'article R5211-18-1-C. dispose :

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

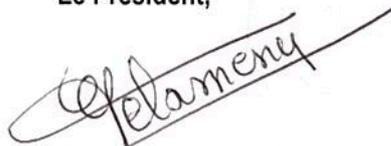
Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2312-1, R5211-18-1 et D2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire, en annexe, présenté par le Président,

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 15/02/18

Le Président,



Georges FLAMENGT